

*rum discordiarum materia fuit* <sup>1</sup>. Les évêques voisins cherchèrent à lui opposer les décisions du synode de Turin. Mais l'alliance du patrice Constance et du pape Zosime brisa leurs résistances <sup>2</sup>.

Ainsi l'élévation progressive de Constance III s'est faite par Arles et dans Arles. Réciproquement, la renaissance d'Arles, aux suprêmes années de l'Empire, est l'œuvre de Constance III. S'il est vrai, comme on l'admet aujourd'hui avec M. Frothingham <sup>3</sup>, que les arcs fièrement dressés par les villes romaines avaient pour but d'exalter, en un même hommage, l'accroissement de la cité et la puissance de l'empereur, il n'y a point de doute que l'arc du Rhône n'ait glorifié ces grandeurs associées : l'Arles du <sup>v</sup>e siècle et Constance III. Quels que soient donc les compléments qu'on adopte pour ... *ori s[u]o*, à la seconde ligne de sa dédicace, que les Arlésiens aient consacré l'ancienne splendeur de cet insigne monument de leurs aïeux *restitut]ori s[u]o* — ou *reparat]ori s[u]o* — ou *defens]ori s[u]o* — ou *protect]ori s[u]o* (pour ne faire appel qu'aux restitutions les plus banales) <sup>4</sup>, Constance III méritait chacun de ces noms et tous à la fois ; et c'est assurément lui que les Arlésiens, rendus par lui à l'unité de l'Empire, honorèrent, à son avènement, par l'offrande, face au Rhône sur les bords duquel il avait taillé en pièces les Burgondes d'Erdobicus <sup>5</sup>, tenu les Goths en respect et ranimé la vie politique des Gaules, de l'arc que leurs ancêtres y avaient érigé aux premières années de la colonie :

1. *Chron. minor.*, a. 412, I, p. 466.

2. Cf. L. Duchesne, *op. cit. loc. cit.*, p. 171 et suiv. Les conclusions de Mgr Duchesne ne me paraissent nullement ébranlées par la thèse, vigoureuse et subtile, mais erronée, de Babut, de glorieuse mémoire, sur le Concile de Turin, Paris, 1904. Il est possible, comme le veut Babut, que le concile de Turin ait été dédoublé, qu'il y ait eu, soit, comme Babut l'a soutenu, deux conciles de Turin, soit, comme une correction de Mommsen (*Chronica minora*, I, p. 553) invite à le penser, un concile de Tours et un concile de Turin, le premier ayant connu de l'affaire de Brice de Laval, et le second des prétentions de l'évêque d'Arles. Mais le second, même s'il est postérieur à l'élévation de Patrocle à l'épiscopat (412), s'est forcément tenu avant 417. Toute l'argumentation de Babut pour le différer jusque-là repose sur la supposition désespérée que la lettre du pape Zosime, du 29 septembre 417, est une réponse aux décisions prises par le Concile de Turin et fixées dans une lettre synodale inscrite à un 22 septembre dont nous ignorons l'année. Les relations postales entre Turin et Rome excluent, pour l'époque, la rapidité de communications qu'implique cette hypothèse. La constitution de 418 a mis 35 jours pour franchir la distance entre Ravenne et Arles (*Data XV Kal. Maias. Accept(a) Arelato X Kal. Iunias*) ; et le pape n'était pas encore l'empereur. (Voir, du reste, dans la *Revue historique*, 1905, I, p. 278-302, et surtout, p. 283, l'argumentation de Mgr Duchesne, et la critique de Chr. Pfister, *ibid.*, p. 312-316).

3. Frothingham, *Revue archéologique*, 1895, II, p. 216 et suiv., et *American Journal of Archaeology*, 1916, p. 155 et suiv.

4. Ou encore *condit]ori, auct]ori, liberat]ori*... On n'a que l'embarras du choix.

5. Sozomène, IX, 13 et 14.